



Le transfert des jours de congé 2019

Création : mercredi 6 novembre 2019 14:37

Lors des négociations du 6 novembre 2019, la proposition de GPI concernant le transfert des jours de congé 2019 et des ponts pour 2020 a été faite par l'autorité .

L'autorité souhaite revenir à la base réglementaire, c'est-à-dire au transfert jusqu'à la fin mars.

Après discussion, une petite concession a été faite par l'autorité et, exceptionnellement, le report du congé de 2019 sera autorisé jusqu'à fin avril 2020.

En ce qui concerne les jours ponts, une seule journée pont sera prévue le 22 mai 2020.

Les trois autres jours fériés légaux et réglementaires tombant un samedi ou un dimanche seront affichés sur la fiche de congés.

Notre syndicat a également travaillé d'arrache-pied pour que le 20 juillet 2020 soit un jour du pont, mais l'autorité ne veut pas le faire et maintient sa position.